

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01913

Numéro SIREN : 522 645 472

Nom ou dénomination : @rt. Dental

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2018 sous le numéro de dépôt 61606

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le **17 SEP. 2018**

sous le N°.....



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A LA TRANSFORMATION

De la SARL @RT DENTAL
69 Rue des Ayres
33000 BORDEAUX
522 645 472 RCS BORDEAUX

en Société par Actions Simplifiée

Michel DUCASSE
Expert-comptable/Commissaire aux comptes
1 rue d'Enghien - BP 10016 - 33024 BORDEAUX CEDEX
Tél: 05.56.52.85.71/Fax: 05.56.79.27.32
Membre de l'Ordre de la Région de Bordeaux /Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux

Michel DUCASSE
EXPERT-COMPTABLE
Inscrit au tableau de l'Ordre de Bordeaux
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie régionale de Bordeaux
MAITRISE DE DROIT PRIVE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

De la SARL @RT DENTAL
69 Rue des Ayres
33000 BORDEAUX
522 645 472 RCS BORDEAUX

en Société par Actions Simplifiée

Messieurs,

En ma qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision des associés en date du 29/06/2018, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

1 rue d'Enghien – BP 10016 – 33024 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05.56.52.85.71 ducassembx@wanadoo.fr Fax : 05.56.79.27.32
Identification TVA: FR 08 34203221600026
Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

La synthèse de cette analyse s'appuie sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2017 et au 31/12/2016.

Ces comptes annuels qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires en progression (+14,63%).

Le résultat d'exploitation, positif en 2017 et 2016, est également en forte progression ainsi que le bénéfice net après impôt.

Il n'y a pas eu de modification significative de l'actif immobilisé et la trésorerie est positive.

Compte tenu de ces éléments, les capitaux propres ressortent à 313.508 euros.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

-à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

-à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observations de ma part.

Fait à Bordeaux, le 01 septembre 2018.

Michel DUCASSE

Commissaire à la transformation

